



**HAL**  
open science

# Le “ champ perceptif énonciatif ” et la perception d’autrui

Franck Lebas

► **To cite this version:**

Franck Lebas. Le “ champ perceptif énonciatif ” et la perception d’autrui. CNRS Editions. Le thème perceptif et expressif. Entre linguistique, sémiotique et philosophie, , pp.15-40, 2022, 9782271071316. hal-03902074

**HAL Id: hal-03902074**

**<https://hal.science/hal-03902074>**

Submitted on 13 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Le « champ perceptif énonciatif » et la perception d'autrui

Franck Lebas (LRL, Clermont-Ferrand)<sup>1</sup>

*Notre langue retrouve au fond des choses une parole qui les a faites*  
(Merleau-Ponty, 1969 : 9)

Depuis Benveniste, Gardiner, Bakhtine, Ducrot, Culioli, etc., les dimensions énonciatives se sont introduites dans les descriptions d'unités, principalement dans le domaine de la morphosyntaxe. Cette implication de la coénonciation a fait éclater le schéma communicatif Jakobsonien mais n'a pas encore généré d'alternative satisfaisante, capable à la fois d'intégrer les descriptions plus lexicales et de donner à voir la logique générale du comportement langagier.

Pour placer cette alternative en ligne de visée théorique, je propose la notion de « champ perceptif énonciatif », comme environnement directement pertinent pour le travail énonciatif opéré par les marques morphosyntaxiques, indirectement par les marques lexicales et, surtout, globalement pour l'étude du geste expressif que constitue la prise de parole.

C'est le concept d'*autrui* qui semble être le pôle organisateur de ce champ de perception énonciative, articulé aux autres champs perceptifs même lorsqu'aucune démarche langagière ne semble engagée.

À travers l'analyse de quelques textes, j'utilise comme terrain d'application l'objet linguistique particulier qu'est le proverbe – au titre de sa qualité d'« emblème » du phénomène de la parole – pour essayer de définir quelques propriétés nécessaires de ce champ et placer ces réflexions dans un projet plus vaste de description de l'activité de langage.

## ***Autrui* dans les théories linguistiques**

Dans la plupart des travaux de linguistique, plus clairement encore que dans beaucoup des exposés théoriques, *autrui* est écartelé entre deux extrêmes : ou bien il est réduit à une fonction d'interpréteur (d'énoncés ou de discours), ou bien il est démultiplié en collectivité linguistique dépositaire de la langue.

La réduction à la fonction d'interpréteur est sans doute celle qui génère le plus de variantes théoriques : référentialisme, cognitivisme, théorie énonciative, par exemple, sont autant de façon de concevoir l'activité d'interprétation, et corrélativement de production, d'énoncés, mais n'intègrent pas, dans l'analyse des faits, de dimensions qui motiveraient la parole ou l'enchaînement, sans parler de dimensions par lesquelles *autrui* serait présent au titre de compétences autres qu'interprétatives. Même dans la théorie de l'Argumentation dans la Langue (Ducrot, Anscombre), *autrui* ne survit guère au-delà de l'enchaînement immédiat, et ne vit guère en deçà. Certes, les unités linguistiques sont décrites comme des infléchissements qualifiés de l'échange, mais le jeu argumentatif reste tourné vers lui-même, initié par personne et configurant l'interlocuteur comme le partenaire d'un jeu sans réel enjeu.

*Autrui* comme dépositaire générique de la langue, c'est bien entendu l'*autrui* saussurien, complètement effacé derrière son objet qu'est la langue, présent théoriquement dans la parole mais mis à l'écart. On décèle un *autrui* semblable chez Culioli, à travers bien sûr le principe

---

<sup>1</sup> Clermont Université, Université Blaise Pascal, Laboratoire de Recherche sur le Langage, BP 10448, F-63000 CLERMONT-FERRAND

d'opacité (voir Lebas & Cadiot, 2003) mais aussi à travers le principe de l'analyse guidée par la diversité des emplois, sans privilège de certains sur d'autres, seule garante de l'authenticité de la signification. Dans ce cas, *autrui* ne fait que transmettre une cohérence significative qu'il reçoit de la collectivité, sans y apporter de réelle dimension cohérente lui-même.

Il est frappant de constater l'abîme qui sépare l'ensemble formé par ces théories et la position de certains auteurs, philosophes comme Merleau-Ponty, ou davantage philosophes que linguistes, comme Bakhtine.

Pour Bakhtine (1977 : 138), « le processus de la parole, compris au sens large comme processus d'activité langagière tant extérieure qu'intérieure, est ininterrompu, il n'a ni début ni fin. L'énonciation actualisée est comme une île émergeant d'un océan sans limites, le discours intérieur. Les dimensions et les formes de cette île sont déterminées par *la situation* de l'énonciation et par *son auditoire* ». Nous en verrons d'autres confirmations un peu plus loin, mais l'aspect ininterrompu de la parole est une caractéristique qui n'est guère prise en compte par les théories linguistiques. Peut-être prend-on soin de l'oublier parce qu'elle invalide les fondements de beaucoup d'analyses de la phrase, peut-être le concept de phrase lui-même n'est-il invoqué que pour introduire un début et une fin, un processus expressif clos prêt à être analysé.

L'essentiel de l'enseignement de Bakhtine est pourtant dans ce flot de parole, d'où émergent *des* paroles, et dans les fondements sociaux qu'il en donne : « (...) l'énonciation est le produit de l'interaction de deux individus socialement organisés et, même s'il n'y a pas un interlocuteur réel, on peut substituer à celui-ci le représentant moyen du groupe social auquel appartient le locuteur. *Le mot s'adresse à un interlocuteur* ; il est fonction de la personne de cet interlocuteur : il variera selon qu'il s'agit d'un homme du même groupe social ou pas, selon qu'il est inférieur ou supérieur dans la hiérarchie sociale, selon qu'il est lié ou non au locuteur par des liens sociaux plus ou moins étroits (père, frère, mari, etc.) Il ne peut y avoir d'interlocuteur abstrait ; nous n'aurions pas de langage commun avec un tel interlocuteur, ni au sens propre, ni au sens figuré.

(...) Le monde intérieur et la réflexion de chaque individu sont dotés d'un *auditoire social* propre bien établi, dans l'atmosphère duquel se construisent ses déductions intérieures, ses motivations, ses appréciations, etc. »<sup>2</sup> (Bakhtine, 1977 : 123)

La thèse de Bakhtine a ceci d'imparable qu'elle motive son point de vue sur la structure de la parole, là où beaucoup de théories linguistiques se contentent d'une validation interne pour leurs hypothèses sur la structure des données observées. Or ces données observées sont autant de fragments arrachés au flot de parole, et changent profondément de nature avant de passer à l'examen du linguiste. C'est ce qui laissait insatisfait Gardiner<sup>3</sup>, en 1932, presque au même moment que Bakhtine, et l'a motivé à construire sa propre théorie du langage à partir du concept de *situation*, bien plus authentique<sup>4</sup> que la phrase, l'énoncé ou le discours.

Voyons enfin ce que dit Merleau-Ponty (1969 : 41) : « Pour la parole (...) comprise, l'idée même d'une *expression accomplie* est chimérique : ce que nous appelons ainsi, c'est la communication réussie. Mais elle ne l'est jamais que si celui qui écoute, au lieu de suivre maillon par maillon la chaîne verbale, reprend à son compte et dépasse en l'accomplissant la

---

<sup>2</sup> Les soulignements et les caractères gras sont ajoutés, les italiques sont dans le texte, pour toutes les citations.

<sup>3</sup> (Gardiner, 1989)

<sup>4</sup> Même si son ambition reste en deçà du programme analytique proposé par Bakhtine.

gesticulation linguistique de l'autre [En marge du manuscrit de l'auteur : La « clarté » du langage est d'ordre perceptif] ».

## ***Autrui* et l'acquisition du langage**

On peut ainsi poser qu'*autrui* est un concept qui appartient au domaine de la communication, que c'est même une des dimensions de la communication. Et, si l'on suppose que l'activité de communiquer est beaucoup plus largement acquise qu'innée, il en va de même pour la pratique d'*autrui*. Inversement, étudier le processus d'émergence ou d'élaboration d'*autrui*, c'est proposer un terrain d'épreuve pour le volet « acquisition » que doit comporter toute théorie du langage. Et ce processus est d'autant plus déterminant dans une théorie qui pose l'existence d'un « champ perceptif énonciatif », l'absence de solution de continuité avec la perception en général étant un de ses éléments clefs.

Une manière efficace d'explorer le problème posé par l'« acquisition d'*autrui* » est de dresser un parallèle avec l'imitation précoce des mimiques du visage, en suivant l'ingénieuse démonstration de Merleau-Ponty (2001 : 309-310). Le phénomène de l'imitation précoce montre que, très rapidement après la capacité d'accommodation visuelle, les bébés acquièrent la pratique d'un dialogue à travers des mimiques faciales et comportementales, qui donne à penser qu'ils jouent à imiter les mimiques observées chez *autrui*. Or, à ce stade, le bébé n'a aucune perception directe de son propre visage et ne possède donc pas la base sur laquelle établir une corrélation entre la mimique qu'il fait et celle qu'il voit.

L'héritage de la pragmatique, et donc l'incorporation de l'expression dans l'action (Larrivée, 2003), garantit la validité de l'analogie entre ces imitations de mimiques et les premières actions langagières efficaces. Bien au-delà du simple aspect articulatoire, pour lequel le bébé établit évidemment un retour sensoriel auditif, ces actions initiales consistent dès le début à lier une expression à un contexte global, sans que puisse jamais être établie par l'observation directe l'incidence *réelle* de ces actions, sur l'environnement en général et sur l'interlocuteur en particulier. Autrement dit, même si les premières tentatives langagières bénéficient de possibilités d'ajustements (par l'interaction répétée avec les adultes), l'enfant ne peut jamais bénéficier d'un « retour direct » sur les actions langagières qu'il initie.

On peut être tenté d'invoquer des bases innées pour expliquer l'efficacité de cette acquisition de la communication en général, ce que fait, pour le langage articulé, la théorie générativiste avec la Grammaire Universelle, mais ce type de solution s'avère incompatible avec les orientations phénoménologiques<sup>5</sup> en général et avec la nature « ininterrompue » de la parole telle que décrite par Bakhtine.

Imaginer une alternative aux bases innées pour la construction d'*autrui* relève du même ordre de difficulté, qu'il s'agisse du paradoxe de l'imitation précoce des mimiques faciales ou qu'il s'agisse de l'acquisition du sens des unités de langue. Pour construire une solution, il ne suffit pas de certains changements dans les directions heuristiques, il faut passer un certain cap de reformulation des données du problème. Merleau-Ponty explique que l'impasse du problème de l'imitation précoce est due à la formulation classique du concept d'« expérience d'*autrui* » :

- « Le problème de l'expérience d'*autrui* apparaît comme un système à quatre termes :
1. *mon corps en tant qu'objet*,
  2. *moi qui ai la sensation de mon propre corps* (image intéroceptive de mon propre corps),

---

<sup>5</sup> Voir (Lebas, 2008) pour une argumentation.

3. *le corps d'autrui que je vois* (image visuelle),

4. *le sentiment qu'autrui a de sa propre existence.*

La perception d'autrui consisterait à déduire le 4<sup>ème</sup> terme du 3<sup>ème</sup>, par analogie avec le rapport, supposé, du 1<sup>er</sup> terme et du 2<sup>ème</sup>. *Ainsi, le problème paraît difficile à résoudre.* » (Merleau-Ponty, 2001 : 310)

Cette formulation confère un statut paradoxal au phénomène de l'imitation précoce car elle morcelle excessivement la description, en donnant priorité à « la notion fondamentale pour la psychologie classique, de *cénesthésie* : mon corps serait saisi par moi au moyen d'une masse de sensations brutes qui me renseignent sur l'état de mes différents organes, de mes différentes fonctions » (ibid. : 310). Si au contraire on globalise la description en considérant soi et autrui comme un système en permanente constitution, la description se synthétise pour générer ce que Merleau-Ponty nomme « schéma postural » :

« La notion que j'ai de mon corps est un système, un schéma qui comporte le rapport à la position de mon corps dans le milieu ambiant. Les différents domaines sensoriels intéressés dans la perception de mon corps entretiennent certaines relations : le schéma corporel me fournit à cet égard un système d'équivalences. Si mon corps n'est plus seulement connu par une masse de sensations strictement individuelles, mais comme un objet organisé par rapport à l'entourage, il en résulte que la perception de mon corps peut être transférée à autrui et l'image d'autrui peut être immédiatement « interprétée » par mon schéma corporel.

*Par la réforme de la notion de psychisme remplacée par celle de conduite, et de la notion de cénesthésie, remplacée par celle de schéma postural, le problème de la connaissance d'autrui peut être résolu. On a alors un système à deux termes :*

*mon comportement,*

*le comportement d'autrui,*

*qui constituent un tout.* » (Merleau-Ponty, 2001 : 311)

Dès lors, les interactions avec des interlocuteurs réels ne constituent pas davantage que des *épreuves* pour l'acquisition d'un système homogène, dans lequel *autrui* n'est qu'un des deux termes. C'est ce système qui fonde la communication en même temps qu'il définit *autrui*, et l'on comprend alors qu'*autrui* ne se trouve pas défini pour lui-même, en tant qu'objet, mais en tant qu'il contribue à la construction du comportement propre et donc à l'activité d'interprétation, de constitution de valeurs<sup>6</sup>. Un point important de la démonstration de Merleau-Ponty est que *soi* n'est pas une donnée, ni même un moyen de constitution de valeurs, c'est bien la construction d'*autrui* comme accès au monde qui fournit un système de valeur, donc d'évaluation, puis, progressivement, les voies d'un décentrement de soi, d'une partielle et toujours imparfaite objectivation de soi.

---

<sup>6</sup> Dans (Lebas, 2008), je propose de fonder les valeurs caractéristiques du mot *livre* sur le « regard triangulaire » que l'adulte organise avec l'enfant autour de l'objet qu'il appelle ainsi. La pratique physique du feuilletage devient définitoire, mais aussi et surtout ce curieux principe de « s'adresser ensemble à un objet », avec concentration et respect. Il s'agit là des valeurs associées à *livre* par le système lexical, mais elles s'expriment dans une large thématique, laquelle organise notamment ce rapport intrinsèquement problématique entre l'œuvre et l'exemplaire. A noter aussi que le rapport respectueux ouvre sur une ambivalence d'attitudes, et alimente tout aussi bien l'attraction et l'aversion, jusqu'à qualifier les domaines auxquels le thème du *livre* est lié : intellectualité, institutions, media, etc.

## L'interaction en linguistique et la perception d'enjeux de parole

Sachant que le comportement social fonde le concept d'*autrui*, il devient intéressant d'explorer les théories qui conçoivent l'interaction sociale comme étant le moteur du langage, c'est-à-dire comme déterminant les enjeux de la prise de parole.

On reconnaît principalement les théories respectives d'Erwing Goffman et de Paul Grice, lesquelles décrivent une régulation dialogique de tensions d'ordre psychologique (Goffman) ou social (Grice).

Pour ce qui est du volet psychologique, la notion de *face* décrit moins un état psychologique (être agressé dans sa face négative, être flatté dans sa face positive, etc.) qu'un système de tensions internes et externes, qui cherche un équilibre sans jamais le trouver tout à fait. Chaque acte de parole étant déstabilisant pour les faces du locuteur comme celles de l'interlocuteur, et cette déstabilisation donnant lieu à la fois à des conséquences en cascades mais aussi à une anticipation de ces conséquences, il n'existe ni acte véritablement isolé, ni totale réussite de quelque visée argumentative que puisse avoir un locuteur dans une situation donnée. Le jeu des situations analysées et des projets énonciatifs (complimenter, tromper, s'engager, convaincre, etc.) est si complexe que, même en faisant l'hypothèse d'une anticipation correcte du comportement de l'interlocuteur, la stratégie du locuteur est, au mieux, une attitude restant ouverte, sans clôture possible, qui devra toujours se contenter d'un succès inachevé, renégociable au moins en partie. De cet inachèvement constitutif de l'engagement dans la parole, il découle une caractéristique générale du comportement langagier : la prise de parole est toujours une réaction, jamais une initiative pure, et tout acte visé reste suspendu à la possibilité d'un enchaînement.

De plus, le comportement de l'interlocuteur étant, en réalité, non conforme aux anticipations, c'est toute la situation qui se trouve constamment modifiée, et non pas seulement un des paramètres d'une hypothétique stratégie initiale. Il serait illusoire de penser que l'argumentation incorpore les bifurcations qu'il est nécessaire d'envisager pour tenir compte des réactions possibles de l'interlocuteur. Plutôt, une certaine visée se trouve réinterprétée à l'aune des indices que renvoient l'interlocuteur, et l'acte déjà engagé se trouve complètement réévalué. Ainsi par exemple, le procédé que constitue le sous-entendu, s'il correspond bien à la *mise en place* d'une voie possible de démenti, ne consiste pas à prévoir la *mise en œuvre* de ce démenti, laquelle nécessite de mobiliser une cascade d'anticipations extrêmement sensibles à l'attitude effective de contestation de l'interlocuteur.

Pour ce qui est du volet social, les *maximes conversationnelles* ont présenté l'innovation historiquement intéressante de décrire le langage comme un jeu de règles *constitutives* d'une part, et *sociales* d'autre part. Ce point de vue sur le langage donne priorité au positionnement social du sujet au sein du jeu et, parce qu'il implique l'impossibilité du hors-jeu, rend caduque toute idée de véritable début ou de véritable fin d'une action de jeu. De plus, la méta-règle de Grice étant de se conformer aux attentes des interlocuteurs, on voit que le véritable *enjeu* est de comprendre le plus finement possible ses attentes, qu'elles soient incarnées ou diffuses, ce qui nécessite une activité perceptive de fond.

En somme, on peut interpréter chacun de ces points de vue comme fondant la prise de parole sur une *perception* des enjeux de la parole, depuis la prise de parole et tout au long de l'échange. On peut même dire que *percevoir* les enjeux, c'est *motiver* la parole, et que cette perception constitue une activité de fond, une veille permanente qui par moment est tendue vers un à-dire ou continue à évaluer un dit, au contact d'interlocuteurs réels ou potentiels, mais que cette veille ne connaît pas elle-même de début ou de fin, et qu'en l'absence même

d'interlocution possible la perception de l'environnement intègre une dimension relevant d'enjeux de parole.

## ***Autrui* éclaire le jeu du monde**

Concevoir la parole comme une dimension de perception demande d'abandonner le schéma qui couple toute perception à une modalité sensorielle, et donc à un organe de sensation. De la même façon que la perception des séquences ou des symétries, étudiées par les psychologues de la Gestalt, dépasse les modalités sensorielles, de même, la perception énonciative du milieu ne dépend pas d'une modalité, mais s'appuie sur une synthèse de modalités. On peut projeter sur ce phénomène de synthèse ce que dit Merleau-Ponty (1969 : 85-86) de la perception du style figural : « Il y a style (et de là signification) dès qu'il y a des figures et des fonds, une norme et une déviation, un haut et un bas, c'est-à-dire dès que certaines éléments du monde prennent valeur de dimensions selon lesquelles désormais nous mesurons tout le reste, par rapport auxquelles nous indiquons tout le reste ». En somme, une certaine pratique perceptive complexe étant acquise (le séquençement, la symétrie, le couplage vision/déplacement, etc., et la parole), elle se rend disponible pour constituer une quasi-modalité sensorielle supplémentaire, associée à aucune véritable modalité corporelle en particulier mais faisant une certaine synthèse de plusieurs d'entre elles.

La coénonciation détermine un champ perceptif de ce type, à l'instar du champ perceptif responsable de la troisième dimension visuelle, lequel mobilise non seulement la vision mais aussi le déplacement du sujet, la stéréoscopie, l'accommodation visuelle et l'interprétation catégorielle des scènes visuelles.

Si l'on fait une analogie entre le champ visuel et le champ perceptif énonciatif<sup>7</sup>, c'est-à-dire entre l'environnement visible et l'environnement « énonçable », on établit corollairement un parallèle entre le rôle joué par l'*éclairage* de la scène visible et le rôle d'*autrui* dans l'environnement énonciatif. Plusieurs aspects étayent ce parallèle :

Premièrement, de même que l'éclairage est une condition *sine qua non* de la visibilité de l'environnement, de même, *autrui* est une condition pour la possibilité de percevoir des lieux d'énonciation dans l'environnement.

Deuxièmement, l'éclairage donne à voir certaines parties davantage que d'autres, et détermine aussi certaines qualités de la vision : distribution des couleurs, des ombres, du grain, de la netteté, des contrastes, etc. Dans le domaine énonciatif, la référence que constitue un *autrui* présent actuellement ou virtuellement, de par sa « personnalité », son degré de généralité, de représentativité d'une certaine catégorie sociale, etc., constitue une inflexion qualitative de l'énonciation possible à partir de l'environnement. Bakhtine y insiste, « il ne peut y avoir d'interlocuteur abstrait » (1977 : 123, cité ci-avant), il ne peut y avoir d'énonciation qu'à travers un *autrui particulier*. Autre formulation, celle de Merleau-Ponty (1969 : 30) : « Le « je » qui parle est installé dans son corps et dans son langage non pas comme dans une prison, mais au contraire comme dans un appareil qui le transporte magiquement dans la perspective d'autrui ».

Troisièmement, l'éclairage n'est ni additif ni soustractif mais « distributif », tant dans sa puissance lumineuse que dans sa coloration. C'est à nouveau la leçon de Merleau-Ponty, mais dans son étude des phénomènes visuels cette fois : « Il ne faut pas dire que, l'éclairage jaune de l'électricité étant perçu comme jaune, nous en tenons compte dans l'appréciation des

---

<sup>7</sup> Francis Jacques (1985) fait une allusion du même type : « Même si l'essence de la parole est d'être pacifiante et créatrice, de combattre le silence et la nuit, nous ne connaissons empiriquement que des situations plus ou moins conflictuelles, que des discours mêlés à la violence ». (p. 216)

apparences et retrouvons ainsi idéalement la couleur propre des objets. (...) Il faut dire que la lumière jaune, en assumant la fonction d'éclairage, tend à se situer en deçà de toute couleur, tend vers le zéro de couleur, et que corrélativement les objets se distribuent les couleurs du spectre selon le degré et le mode de leur résistance à cette nouvelle atmosphère. (...) Ce n'est donc pas parce que je perçois des couleurs constantes sous la variété des éclairages que je crois à des choses, et la chose ne sera pas une somme de caractères constants, c'est au contraire dans la mesure où ma perception est de soi ouverte sur un monde et sur des choses que je retrouve des couleurs constantes » (1945 : 359-362). On peut parler de la même façon du rôle d'autrui dans sa relation à notre perception énonciative : c'est toute la distribution des énonciations possibles qui est réenvisagée par la présence d'autrui, selon la qualité qu'il a de requalifier les supports d'énonciation et du moment où il en assume la fonction. Et ce qui se présente comme constant dans la parole, depuis les phonèmes, les morphèmes, jusqu'aux locutions, stéréotypes, etc., est le fruit de rééquilibres phénoménologiques permanents, nécessités par le jeu des « éclairages » multiples rendus par la multiplicité des instances d'autrui-coénonciateur.

Quatrièmement, le phénomène d'entrée en scène de l'éclairage lui-même, se compare à l'énonciation effective et actuelle avec autrui, mais à condition d'envisager le *mouvement* d'éclairage, et finalement le *jeu* de lumière. Le dialogue effectif se présente comme un spectacle de lumières, lesquelles certes ont fonction d'éclairer le monde mais qui, dans cette circonstance spéciale, ouvrent sur une activité constitutive, un phénomène en soi, faisant vivre les supports de « réflexion » et obéissant à ses propres règles esthétiques, créant d'autres styles et d'autres significations (si en revanche on envisage l'éclairage comme la perception directe de la lumière éclairante, le jeu de lumières sans support apparent, l'analogie avec la parole tire davantage vers le chant, c'est-à-dire l'entrée en scène de la voix pour elle-même). Enfin, s'agissant de la genèse des systèmes perceptifs, on observe le même type de décentrement entre, d'une part, l'émergence de figures et de fonds visuels à partir d'une première expérience de luminosité brute, ou tout est lumière sans que soient distingués l'éclairé et l'éclairant, et d'autre part la perception d'autrui, d'abord sur fond d'indistinction et par décentrement progressif grâce aux activités de communication.

En somme, même si nous sommes fascinés par le spectacle de cette lumière jaillissant d'autrui et spontanément engagés dans une entrée en relation avec ses « miroitements » (qui nous renvoient certains fragments d'image de nous-mêmes), c'est parce que cette lumière est, de façon primordiale, un éclairage, qui rend intelligible notre environnement, qui lui donne une signification. Sans cette fonction génétique d'autrui comme lumière éclairante, « informante » voire « édifiante », par laquelle autrui s'efface en tant qu'éclairage derrière l'environnement qu'il illumine, notre perception d'autrui ne se construirait pas comme le corollaire du détachement de soi et nous ne parviendrions jamais à voir dans autrui un alter ego.

Autrui apporte donc un nouvel éclairage sur le monde, une lumière dont le jeu est social : « Il nous faut (...) redécouvrir, après le monde naturel, le monde social, non comme objet ou somme d'objets, mais comme champ permanent ou dimension d'existence : je peux bien m'en détourner, mais non pas cesser d'être situé par rapport à lui. Notre rapport au social est, comme notre rapport au monde, plus profond que toute perception expresse ou que tout jugement » (Merleau-Ponty, 1945 : 415).

Et c'est une dimension de perception inédite, un champ perceptif énonciatif, qui habite notre environnement grâce à cet éclairage, à cet autrui qui est « notre projecteur », dans un double sens de l'expression, c'est-à-dire qu'il « illumine pour nous » mais aussi qu'il « nous projette » dans une interprétation énonciative de notre environnement.



## *On ne tire pas sur l'ambulance qui transporte le pianiste<sup>8</sup>...*

Il est difficile d'imaginer quels sont les terrains d'expérimentation qui sont le mieux à même de révéler les particularités du champ énonciatif. Une idée m'a été fournie par une remarque dans l'étude des proverbes par Pierre Cadiot et Yves-Marie Visetti (2006 : 149-150), à propos de *On ne tire pas sur une ambulance*. Ce proverbe, dont la nature métaphorique a déjà été étudiée en détail dans (Connella & Kleiber, 2002), ne se borne pas à une instruction déontique du type de celle que les dictionnaires citent (« on ne s'acharne pas sur quelqu'un que le sort a déjà beaucoup éprouvé », Le Grand Robert, article *ambulance*) ni au phénomène d'ajustement métaphorique qui le rend pertinent dans une situation pratique. C'est bien plutôt, comme l'expliquent Pierre Cadiot et Yves-Marie Visetti, une « scénographie » qui requalifie le champ empirique, et qui est alimentée notamment par des composantes spécifiques au mot *ambulance* (la situation « hors-jeu », le « retrait »), tout autant et peut-être davantage que les composants conceptuels que le proverbe est supposé apporter (compassion, respect des gens faibles et rigueur morale inspirée du code de la guerre). Mais c'est aussi un levier discursif, une façon de faire avancer un programme d'argumentation, selon des dimensions qui sont éventuellement très décalées par rapport à cette définition, un peu mythique, du proverbe particulier et de ses conditions notoires d'usage. Les auteurs le remarquent et y insistent : « (...) l'énonciation [de ce] proverbe comporte facilement, nous semble-t-il, une certaine tonalité (un peu d'ironie, un fond de satisfaction), corrélative du fait que précisément, on évite de l'employer à propos de vraies ambulances et de vraies guerres (sinon peut-être dans une sorte d'intertextualité redoublée et sombrement ironique). Une tradition d'emploi se crée, sans rapport avec le drame et le sérieux de la vraie guerre, dans laquelle le proverbe pointe, sur un mode humoristique, l'affaiblissement et la mise hors-jeu d'un protagoniste jusque là gênant ou redouté. Loin d'être une marque de compassion ou de respect, l'énonciation du proverbe devient le geste performatif qui achève (symboliquement !) l'adversaire déjà tombé à terre [en note : Un peu comme si l'énonciateur finissait lui-même de placer son adversaire dans l'ambulance qui l'emmène]. » (p.149-150)

Plus loin, en note : « (...) on peut souligner l'importance, dans l'énonciation proverbiale, d'un double jeu, ou double profit : celui que l'on s'accorde en l'occurrence en « ne tirant pas », c'est-à-dire en se tenant à la hauteur de la prescription, et par ailleurs celui de confirmer (en écho à la tonalité ironique) l'abaissement de l'adversaire. Plus généralement, l'énonciation proverbiale peut offrir le double avantage de pousser au respect des règles, et de satisfaire son ego, plus ou moins au détriment des autres. »

Cet angle-là de l'impact proverbial sur le discours est certainement un bon indicateur de l'importance du champ énonciatif.

Premièrement, à un niveau très général, le proverbe est certainement un type énonciatif dont la spécificité exploite le caractère non-finalisant, inabouti par constitution, de la parole : par sa facture souvent figurale, mythique, par son énonciation latérale, énigmatique par définition, le proverbe n'est pas un point d'articulation dans une chaîne argumentative linéaire, même complexe, ou du moins il n'y figure pas en tant que tel. Son principe particulier consiste au contraire à brouiller l'enchaînement discursif, à y insérer une pause et non pas seulement une dimension de complexification ou un point de vue, à la différence des formulations topiques apparemment équivalentes. J'interprète ici cette spécificité du type proverbial comme l'indice d'une perturbation dans un champ, une inflexion des trajectoires

---

<sup>8</sup> Formule extraite d'un forum sur Internet : <http://www.evadeiste.fr/viewtopic.php?t=85>  
Les sites internet cités ont été consultés le 10 août 2010.

argumentatives et non un élément d'argumentation, un phénomène impossible à caractériser dans un modèle d'action linéaire de la parole. Que ce champ soit de nature énonciative est ensuite évident : l'intérêt qu'il y a, par exemple, à introduire une ambulance (sans non plus l'introduire tout à fait, justement !) dans une certaine argumentation morale à propos d'une personne en position de faiblesse, ne relève pas de l'empirie, ni inversement d'une prétendue ineffabilité de la pensée, laquelle aurait nécessairement recours à la métaphore. L'intérêt est d'ordre interactif, pratiquement pas d'ordre conceptuel, et encore le mot « interactif » présente-t-il le défaut d'évoquer des partenaires clairement identifiés, montage qui serait précisément à l'opposé du principe proverbial.

Voici ce que disent Pierre Cadiot et Yves-Marie Visetti (2006 : 222) à propos des formules topiques équivalant aux proverbes (pour le cas de *on ne tire pas sur une ambulance* : « ne pas accabler quelqu'un d'affaibli ») :

« Certes, il s'agit avec eux [les équivalents topiques] d'un horizon essentiel, constitutif de la compréhension du proverbe, comme de son enjeu pratico-moral à chaque énonciation. Mais cet horizon, ou cet enjeu, n'exigent en rien d'être thématiques de façon détachée, le proverbe se donnant avant tout comme un détour singulier de caractère figural, qui, outre ses qualités esthétiques et « ludiques » particulières, ne force pas la parole à se situer au même niveau de résolution que la formulation apodictique de ces topoï semble engager par nature. Par son énonciation, le proverbe paraît mettre en jeu le flottement, ou l'ambivalence, de son devenir pragmatique – de la requête à l'évocation amusée, voire ironique, etc. »

En particulier, le flottement concerne le rapport gnomique/déontique de la scénographie et contribue probablement à caractériser le type proverbial proprement dit, alors que d'autres flottements caractérisent peut-être d'autres types de parémies (Par exemple, l'adage : un certain rapport à l'identité d'une communauté, géographique et/ou historique). L'important est de voir que c'est un certain flottement, une ouverture pragmatique, qui caractérise un objet linguistique, et qu'à ce titre il emblématise les principes de la parole que j'ai mentionnés plus haut.

À tel point que l'on peut douter que le proverbe actualise réellement et systématiquement l'instruction déontique qui le caractérise, du moins sous la forme de sa lecture officielle (*on ne doit pas...*, *il faut...*, etc). En effet, une rapide recherche sur internet du proverbe *On ne tire pas sur une ambulance* (et des références à ce proverbe, par exemple : *il est facile de tirer...*, *Ne tirons pas...*, etc) montre que son exploitation discursive déroge fréquemment à sa définition. Une première situation, quantitativement importante mais qui ne sera pas développée ici, correspond à des clins d'œil au thème de la santé, aux ambulanciers, aux infirmières, etc. Par exemple, un article<sup>9</sup> titre « Les hôpitaux de Paris tirent sur l'ambulance » et critique le financement des transports de santé, pour pointer des détournements d'argent et non un acharnement sur quelqu'un ou une institution en situation de faiblesse. Le proverbe est bel et bien évoqué, mais son programme déontique spécifique est détourné, au profit d'une simple dénonciation d'une forme d'agression.

Plus intéressante, une deuxième situation type est causée par l'interférence d'un proverbe proche, ainsi que nous le verrons plus loin avec le proverbe *Ne tirez pas sur le pianiste*.

Moins spectaculaire mais tout aussi instructive, une troisième situation révèle que le proverbe est souvent un prétexte à qualifier certains éléments du discours, plutôt qu'un modèle prescripteur de comportement.

Voici un exemple qui, en première analyse, correspond exactement à l'instruction topique liée au proverbe :

---

<sup>9</sup> [http://cozop.com/bakchich/les\\_hopitaux\\_de\\_paris\\_tirent\\_sur\\_ambulance](http://cozop.com/bakchich/les_hopitaux_de_paris_tirent_sur_ambulance)

## Texte n°1 : extrait du blog d'Olivier Amiel<sup>10</sup>

**Titre : « TLPE : Ne tirez pas sur l'ambulance ! »**

*Jeudi 12 novembre 2009*

La ville de Perpignan a décidé de mettre en place la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui frappe les enseignes publicitaires dépassant les 7m<sup>2</sup>.

Cette mesure étonne beaucoup alors que les entreprises subissent toujours la crise économique...

(...)

La municipalité justifie la mesure par la lutte contre la "pollution visuelle"... En réalité, Perpignan est endettée et la majorité municipale qui est responsable de la situation ne peut pas faire l'impasse sur cette ressource fiscale. Elle aurait très bien pu lutter contre la "pollution visuelle" par d'autres moyens juridiques existants qui ne pénalisent pas les entreprises.

(...)

Finalement, l'équipe municipale gère fort mal la ville, et fait payer son incompétence au milieu économique.

Tous les éléments sont réunis pour justifier le proverbe en titre : un agresseur (la mairie), une victime affaiblie (les entreprises locales), une guerre en cours avec ses enjeux (les financements municipaux, la pollution visuelle). L'instruction semble claire : au nom d'un code moral bien connu, il faut se garder d'accabler les entreprises au moment où elles sont fragiles et quand on peut viser d'autres cibles.

Or le texte dit tout autre chose :

- 1) Il ne s'agit pas ici, en réalité, de conseiller un comportement, mais de critiquer des actions déjà faites et, plus particulièrement, leurs auteurs. Le texte est politique, polémiste, et vise à discréditer l'équipe municipale, qui « gère fort mal la ville ». Autrement dit, l'instruction déontique n'a aucune chance d'influer sur les événements concernés, il s'agit de qualifier des actes et des acteurs.
- 2) Le reproche qui est fait ne concerne pas le code moral auquel se réfère le proverbe. Le polémiste, auteur du texte, regrette l'incompétence, mais aussi l'hypocrisie (le prétexte de la pollution visuelle), et donc, de façon sous-entendue, l'aspect idéologique de la décision. Autrement dit, l'auteur de fait pas reproche à l'équipe municipale d'avoir négligé un interdit moral (épargner les faibles), qui aurait dû s'interposer au moment du choix (sur qui doit-on tirer ?). Bien plutôt, il reproche d'autres dimensions du choix, qui n'ont rien à voir avec l'arrière-plan du proverbe : négligence, incompétence, opportunisme partisan, malveillance, dissimulation, etc. Et en deçà de ces reproches techniques, c'est la motivation à agir qui est critiquée, le modèle d'action qui a légitimé les choix.

J'en conclus que le proverbe n'est pas utilisé ici pour ce qu'il est supposé être, c'est-à-dire un levier argumentatif équivalant à une instruction déontique. Il sert plutôt de prétexte à qualifier une scène, au service d'un discours critique. Tout au plus, le code moral suggéré par le proverbe donne-t-il la mesure du reproche qui est fait : avoir « attaqué » les entreprises ainsi, c'est aussi grave qu'une violation du code selon lequel les ambulances sont épargnées sur le champ de bataille. Pour le reste, tout le travail argumentatif fait par le proverbe en titre vise la qualification « les entreprises se trouvent dans une ambulance », c'est-à-dire :

- Les entreprises sont souffrantes et peuvent être guéries,

---

<sup>10</sup> <http://www.olivier-amiel.fr/article-tlpe-ne-tirer-pas-sur-l-ambulance-39238737.html>

- Elles méritent d'être soignées,
- Il y a des secouristes qui essaient de les soigner,
- Le travail de ces secouristes est organisé et légitimé par la communauté.

Concernant cette légitimation, remarquons que les exceptions dont bénéficient les ambulances (liberté d'aller et venir, de lever les obstacles, la protection), ne font que « confirmer la règle », celle de la guerre, c'est-à-dire la loi du plus fort. C'est bien entendu sur ce point que le texte polémique, à travers sa critique du modèle économique dans lequel aucune exception ne serait faite à la loi du plus fort, et finalement dans lequel il n'y aurait plus de règle. Il y oppose un modèle dans lequel il est prévu que certains puissent être trop atteints pour combattre et soient, dans ce cas, mis momentanément hors-jeu par le système.

On peut penser que cet exemple, parmi les plus canoniques, est représentatif du double jeu proverbial dont parlent Pierre Cadiot et Yves-Marie Visetti (ibid.) : de par son énonciation typiquement « décrochée », le proverbe agit surtout par qualification de certains éléments discursifs, sur le mode très efficace de la présupposition. La formule topique a surtout une fonction digressive et confère le statut de présupposé à certains des composants linguistiques du proverbe, afin d'en augmenter le potentiel qualifiant. En réalité, cette formule est certainement souvent redondante, comme dans le cas d'*ambulance*, dont la définition même comporte l'injonction d'épargner ce qu'elle dénote. De la même façon, la formule topique du proverbe peut se condenser dans un simple « accabler est une action moralement condamnée », laquelle est elle-même condensée dans la définition même du verbe *accabler* ! En effet, on ne peut définir le verbe *accabler* sans évoquer la valeur moralement négative de l'action qu'il dénote, de même qu'on ne peut définir *ambulance* sans noter, directement ou non<sup>11</sup>, à son propos l'interdiction de bloquer, d'attaquer, etc.

Au final, l'énonciation du proverbe est analytiquement redondante avec une simple dénomination par le nom *ambulance*, certes orientée ou précisée par le cadre prédicatif (*tirer sur*). Toutefois, sur les plans discursif et pragmatique, le proverbe est sans équivalent. Ce qui achève de démontrer que le proverbe est un type linguistique de scénographie discursive, dans laquelle la formule topique joue certes un rôle, mais un rôle énonciatif très latéral et un rôle interprétatif souvent réduit à celui de sélecteur<sup>12</sup>, en tout cas pas du tout sur le mode de la subsomption du rôle du proverbe lui-même<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Ici opère un choix théorique entre plusieurs définitions, dont entre autres :

- une définition référentialiste, celle du Grand Robert par exemple : le mot *ambulance* dénomme un véhicule automobile aménagé pour le transport des malades ou des blessés,
- une définition (que je me risque à proposer, malgré l'échec constitutif à toute formulation synthétique dans une théorie sans métalangage...) plus conforme à la théorie de l'Indexicalité du Sens pour laquelle j'œuvre (en filiation directe des Propriétés Extrinsicques, et plus généralement du travail initié par Pierre Cadiot et François Némo) : le nom *ambulance* est associé à un processus régulier de mise en retrait, de mise hors-jeu, en réaction à un risque de disparition.

Le point important est que toute définition d'*ambulance* fait référence aux licences impliquées par la position de retrait et de hors-jeu, fût-ce indirectement à travers la définition de *malade* et *blessé*.

<sup>12</sup> Autres exemples : les proverbes, apparemment contradictoires, *L'hirondelle ne fait pas le printemps* et *Il n'y a pas de fumée sans feu*, font jouer la formule topique pour préciser l'angle interprétatif de *hirondelle* et *fumée*, de manière à y sélectionner la relation de signe. Ensuite, l'essentiel du travail est qualificatif : un signe réjouissant inspire la méfiance, surtout s'il est très ténu par rapport à ce qu'il annonce, un signe alarmant fait craindre le pire, surtout s'il est lui-même profus. Autrement dit, un signe n'en vaut pas un autre, l'attitude qu'on a en le voyant dépend de ce qu'on peut en espérer ou en craindre, de son mode d'« appréhension ». Il serait d'ailleurs complètement inapproprié de faire des inversions dans ces deux proverbes : \* *Il n'y a pas d'hirondelle sans printemps* ou \* *La fumée ne fait pas le feu*.

Pour un prolongement vers la problématique de fusion/détachement des relations *hirondelle/printemps* et *fumée/feu*, voir (Cadiot & Visetti, 2006).

<sup>13</sup> Cette disposition rappelle la problématique des « référents évolutifs », initiée par Michel Charolles et Catherine Schnedecker (1994). Il s'agit de l'étude du statut du pronom (*il*, principalement) par rapport aux

Le texte suivant présente une autre forme de décalage dans l'usage du proverbe :

### Texte n°2 : chronique politique de Philippe Walkowiak<sup>14</sup>

**Titre : José Happart: il est facile de tirer sur une ambulance**

*Mercredi 9 septembre 2009*

C'est un peu la sensation que donne la nouvelle "affaire" Happart et son "parachute doré". Certes, percevoir 530 000 euros (sur quatre ans) tout en gardant deux collaborateurs à temps plein et un à mi-temps a de quoi interpeler en cette période de crise.

Mais la manière dont les quatre partis du Parlement wallon jouent les "vierges effarouchées" dans cette affaire pose aussi quelques questions.

Il est indéniable que toucher une telle somme pour rester chez soi a quelque chose de troublant. Mais c'est sans doute toute la pratique parlementaire qui est à remettre à plat.

Ici, il n'est jamais question que de raboter une petite partie de l'indemnité de départ de José Happart, qui se défend très mal en parlant d'"acquis social" au moment où d'autres sont licenciés dans des entreprises en difficulté. Il n'est question que de supprimer le supplément que José Happart percevra la 1ère année (soit un peu plus de 100 000 euros sur le total). Le reste n'est pas remis en question. Cela fait pourtant cinq ans (José Happart a pris ses fonctions en 2004) que l'on sait que de telles indemnités allaient être versées. Durant cette période, aucun député d'aucun parti n'a souhaité revoir le système ! En 2003 ou 2004, des députés Ecolo (Nicole Maréchal, Xavier Desgain,... Jean-Michel Javaux) ont aussi quitté leurs fonctions avec un parachute doré de quelques dizaines de milliers d'euros.

La pratique parlementaire doit être revue, mais pas en ordre dispersé. Ici, José Happart aura beau jeu d'introduire un recours au Conseil d'État et obtiendra gain de cause en vertu du principe de non-rétroactivité des lois et règlements. Et ce sont ceux qui portent aujourd'hui cette volonté d'éthique qui seront les perdants.

(...)

Ici, tout semble procéder d'un certain opportunisme. La refondation de l'activité parlementaire ne doit pas être improvisée.

L'expression *il est facile de tirer sur une ambulance* (fréquemment utilisée, comme ici, dans des titres d'articles sur Internet), introduit en théorie un palier supplémentaire dans l'interprétation, car il faut en passer par le proverbe *On ne tire pas sur une ambulance*. Mais

---

chaînes de prédicats de transformation, dans un discours qui modifie profondément un référent initial (typiquement, une recette de cuisine, dans laquelle un ingrédient est fortement modifié). Dans un premier temps, les auteurs ont supposé que le pronom était responsable de la permanence, au fil du discours, de « traits sortaux » du référent. Puis, un des auteurs a observé que cette permanence pouvait être *instaurée* par le discours lui-même, dans certaines conditions (Michel Charolles, 1997). Parallèlement, Georges Kleiber (1997) a eu le mérite de montrer que les données linguistiques observées étaient corrélées à la nature des *prédicats* eux-mêmes. Ensuite, j'ai proposé (Lebas, 2002) une réinterprétation de la problématique qui tient compte de du fait que ces prédicats, effectivement, incorporent une certaine transformation mais aussi, corollairement, une certaine permanence, laquelle n'est donc pas garantie par le pronom de reprise. Il s'ensuit que le pronom a, dans ces discours, un rôle latéral, contingent, en l'occurrence il maintient un lien dénomiatif qui associe l'objet à son émergence dans le champ énonciatif.

Ce lien est contingent à la mécanique transformationnelle dénotée par les prédicats successifs mais il est utile pour que la permanence conceptuelle, corrélatrice aux transformations, s'opère en arrière-plan, pour qu'elle soit constitutive de la scène empirique au lieu d'être thématisée en tant que processus de transformation.

<sup>14</sup> <http://www.rtf.be/info/belgique/politique/jose-happart-qu%E2%80%99il-est-facile-de-tirer-sur-une-ambulance-139664>

Les caractères gras sont ajoutés.

bien entendu, il s'agit d'une évocation, d'un remodelage, pas d'une véritable indirection formelle. On comprend que le proverbe dans sa forme courante ne conviendrait pas : le « parachute doré » dont a bénéficié José Happart n'est pas assimilable à une ambulance (!), le blessé est en réalité coupable et sa situation de faiblesse est relative puisque le texte indique qu'un recours juridique potentiel le protège. En réalité, les tirs sur cette ambulance-là ont déjà commencé, et à nouveau le texte ne critique pas l'inobservance du code de la guerre, mais l'erreur purement stratégique d'un tir désorganisé, inefficace. Dès lors, le proverbe reste à distance du texte, sa contribution n'en est que plus énigmatique.

Une première hypothèse est qu'il s'est produit une attraction paronymique avec un autre proverbe, apparemment plus approprié : *Ne tirez pas sur le pianiste !* En effet, l'argument du texte est qu'il ne faut pas s'épuiser à viser un lampiste, il est plus efficace de viser le système dans son ensemble. Un titre alternatif aurait donc pu être : *José Happart : il est facile de tirer sur un pianiste*. Si l'efficacité du proverbe était mesurée par l'impact d'une de ses formules topiques (ici, « N'accusez / n'agressez pas un lampiste au lieu du véritable responsable »), ce titre alternatif aurait été meilleur. Si, en réalité, il ne l'est pas, c'est en partie parce que la dénomination *pianiste*, orientée par la scénographie proverbiale, qualifierait José Happart d'acteur subalterne, de lampiste, ce qui serait très maladroit étant donné sa qualité de parlementaire plénipotentiaire. Pire encore, l'autre formule topique, associée au même proverbe, rend une image encore plus inadaptée du personnage : « Soyez indulgent envers une personne qui est de bonne volonté »<sup>15</sup>...

En revanche, la qualification par *ambulance*, toujours orientée par *tirer sur*, présente les largesses dont a bénéficié José Happart, ainsi que son recours juridique potentiel, comme des dispositions prévues par le système. La figure de l'ambulance est adaptée à l'argument du texte car elle emblématise la mise en retrait, le hors-jeu, dont a bénéficié José Happart. L'argument devient ainsi : « c'est manquer d'ambition que de tirer sur *une* ambulance, il faut revoir les règles d'accès *aux* ambulances ». En conséquence, le dispositif topique du proverbe est presque inversé<sup>16</sup>. La mise hors-jeu est présentée comme un privilège illégitime, et l'individu qui, en l'occurrence, en bénéficie, ne doit pas être « l'arbre qui cache la forêt ».

S'il fallait articuler le détail de l'argumentation du texte au proverbe évoqué par le titre, on aboutirait inévitablement à des incohérences. Par exemple, José Happart est « attaqué », « blessé » par ceux qui veulent diminuer ses indemnités de départ (il est aussi affaibli par ses piètres qualités de défenseur), mais si le texte milite pour un cessez-le-feu, c'est pour ne pas gaspiller les forces et préparer une amplification, une généralisation de l'attaque ! On est donc très loin de l'invocation du code moral interdisant de s'attaquer à un individu affaibli. Il est donc aussi indispensable de remodeler le proverbe, ce que fait le titre avec *il est facile de*, donnant à *ambulance* une ouverture nouvelle. Ce qui est remarquable, en effet, c'est qu'aucune transformation formelle évidente ne permettrait de passer de l'instruction topique initiale à celle qu'on peut proposer pour le titre de l'article : « il ne faut pas viser les privilégiés, mais les privilèges ». De sorte qu'il ne s'agit pas d'une variante compositionnelle du proverbe qui a été créée, mais une complète réorganisation scénographique<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Les deux formules sont tirées de : <http://www.expressio.fr>. Le Grand Robert ne signale que la seconde.

<sup>16</sup> Dans la théorie de l'Argumentation dans la Langue, d'Oswald Ducrot, on pourrait sans doute parler de changement de Forme Topique.

<sup>17</sup> On peut penser à bien d'autres bascules interprétatives, parfois sans changement formel. Par exemple, *Pierre qui roule n'amasse pas mousse* est supposé valoriser la fixité et l'accumulation qu'elle permet, alors que des locuteurs témoignent de leur usage exactement inverse du proverbe, par la simple focalisation, négative, sur le nom *mousse* : « L'activité empêche l'engourdissement, l'accumulation de mousse paralysante, pesante. Bouge-toi un peu et ne devient pas un poids mort » (<http://www.linternaute.com/proverbe/106/pierre-qui-roule-n-amasse-pas-mousse/>)

Comme nous l'avons vu, *On ne tire sur une ambulance* et *Ne tirez pas sur le pianiste* sont deux proverbes proches<sup>18</sup>, du moins partagent-ils un argument du type « Il ne faut pas se tromper de cible ». Un dernier texte va nous permettre de confirmer ce que nous avons observé dans le texte n°2 : l'essentiel du travail argumentatif se joue sur la qualification nominale, donc ces proverbes sont très difficilement interchangeable.

### Texte n°3 : extrait du blog d'André Gunthert<sup>19</sup>

**Titre** : Du Big Bang dans "Arrêt sur images"

Par André Gunthert, dimanche 2 septembre 2007

(...)

Critiquer les journaux télévisés de TF1 était déjà comme porter de l'eau à la mer. Mais au vu de la pente suivie par les chaînes publiques, signaler les manquements à la déontologie ressemblera bientôt à un exercice tout aussi vain, et qui risque vite de devenir lassant. Pour imaginer un programme qui ne se borne pas à **tirer sur un pianiste que plus personne n'écoute**, il faudra d'autres aliments. Où les trouver? À n'en pas douter, c'est en instillant un peu de Big Bang dans l'ancien menu d'ASI – en offrant à l'observation du web l'attention accordée à l'ancien média roi – que l'équipe de Schneidermann marquera des points auprès de son nouveau public. Une évolution significative du rééquilibrage en cours de l'espace médiatique, que le futur site pourrait bien contribuer à accélérer.

(...)

#### Commentaires :

Daniel Schneidermann : (...) Mais n'enterrez pas trop vite **le pianiste**. Internet est auto-hypnotisant. Parce que nous y sommes toute la journée, nous avons l'impression que tout le monde est comme nous, ce que je ne crois pas.

(...)

Wil : Vous écrivez : "Pour imaginer un programme qui ne se borne pas à tirer sur un pianiste que plus personne n'écoute, il faudra d'autres aliments."

**Le pianiste** berce au contraire la (très) grande majorité des Français, simplement peu de vos amis (ou des miens d'ailleurs) l'écoutent.

(...)

André Gunthert : Précisons, puisque ce n'était pas suffisamment clair, que **la formule du pianiste** visait dans mon esprit à caractériser la perception de l'objet télévisuel par les futurs abonnés d'ASI2.

(...)

Manifestement, c'est le fait de qualifier la télévision de *pianiste que plus personne n'écoute* qui fait débat, et André Gunthert finit par reconnaître implicitement qu'il aurait dû se contenter de la simple dénomination *pianiste*. Il aurait mieux valu en effet laisser libre cours à la puissance d'évocation de l'expression *tirer sur le pianiste*, sans chercher à l'explicitier, puisque l'ajustement dénominatif, via le proverbe source, aurait eu suffisamment de souplesse pour introduire la subjectivité du point de vue, celui des futurs abonnés d'ASI2. La meilleure preuve est que les contestataires, dans leurs critiques de la formule « que plus personne n'écoute », reprennent le nom *pianiste*.

---

<sup>18</sup> On trouve sur Internet plusieurs textes qui font le rapprochement :  
<http://laformule.francoblog.ru/post/2007/05/06/On-ne-tire-pas-sur-une-ambulance>  
<http://www.expressio.fr/expressions/tirer-sur-l-ambulance.php>  
<http://www.evadeiste.fr/viewtopic.php?t=85>

<sup>19</sup> <http://www.arhv.lhivic.org/index.php/2007/09/02/479-du-big-bang-dans-arret-sur-images>  
Les caractères gras sont ajoutés.

Cette remarque permet d'expliquer pourquoi l'expression *tirer sur une ambulance* aurait été inadaptée. Elle aurait souffert des mêmes défauts que la formule « que plus personne n'écoute », c'est-à-dire qu'elle aurait présenté la télévision comme étant dans une situation objective de faiblesse, ce qui est manifestement faux. Un autre argument, plus intéressant, est que le pianiste (tel que configuré dans le proverbe<sup>20</sup>) est un acteur structurellement mineur, un simple accompagnateur, alors qu'un blessé dans une ambulance n'y est que momentanément, conjoncturellement. La situation de faiblesse est donc radicalement différente et, puisque c'est là l'enjeu principal de l'énonciation proverbiale, empêche d'utiliser une expression pour l'autre. En quelque sorte, la maladresse du « quel plus personne n'écoute » a aussi eu le défaut de présenter la faiblesse de la télévision comme étant contingente, conjoncturelle, ce qui équivaut au résultat de la qualification par *ambulance*, alors que la simple qualification par *pianiste* lui donne un rôle structurellement mineur dans une répartition du champ médiatique.

Quoi qu'il en soit, les instructions déontiques qui fondent l'expression *tirer sur le pianiste* (« N'accusez / n'agressez pas un lampiste au lieu du véritable responsable » et « Soyez indulgent envers une personne de bonne volonté ») ne constituent pas l'enjeu discursif du texte, et ne forment même pas directement une critique de l'émission ASI. En effet, en théorie ces instructions sont, respectivement, une invitation à un comportement de justice (attaquer la télévision serait injuste) et un appel à rétribuer le courage et la constance (il faut épargner la télévision car elle a le mérite d'exister), ce qui n'est absolument pas l'angle critique que l'auteur adopte envers l'émission ASI. Au contraire, l'émission est critiquée pour se contenter de faire ce que le proverbe proscriit ! Là encore, le montage argumentatif aboutit à une quasi-inversion du programme déontique.

Certes, un remodelage formel<sup>21</sup> du proverbe est indispensable, mais qu'on ne s'y trompe pas : la transformation du proverbe permet de l'adapter à un enjeu de qualification, jugé crucial par les locuteurs, au sacrifice de sa forme topique qui est supposée en motiver l'usage. Tout au plus l'instruction déontique est-elle, par avance et sans débat, conforme à la situation discursive, suffisamment pour servir de prétexte. La véritable polémique impulsée par le proverbe se concentre sur le mode d'apparence des objets du discours, leur manière d'être des arguments. Le proverbe reste bien un objet linguistique prédicatif, mais qui se dissimule derrière un prédicat factice, une formule d'apparat, qui devient triviale dès que sont acquises ses bases qualificatives.

Il est temps de dresser le bilan de cette leçon proverbiale et de faire le lien avec le champ perceptif énonciatif. Le choix du type proverbial, à un certain moment du discours, mais aussi du proverbe particulier ainsi que de son remodelage, paraît guidé par un souci d'injecter, dans la qualification de certains objets du discours, les résultats d'un travail énonciatif allant au-delà du travail argumentatif que le locuteur peut se permettre d'assumer. On voit ainsi ressurgir le concept d'*autrui*, qui n'est réductible ni au statut de *locuteur* ni à celui d'*interlocuteur* (ni même à une coordination des deux), ni même au statut beaucoup plus abstrait d'*énonciateur*, tel que défini par les théories polyphoniques. En effet, outre les interlocuteurs, qui ont évidemment autorité sur la pertinence du proverbe particulier dans sa dimension topique, et un *autrui* très générique (une collectivité culturelle) validant la formule topique elle-même, l'énonciation proverbiale se fonde sur un énonciateur responsable du

---

<sup>20</sup> Ce motif du nom *pianiste* ne suffirait pas, il faudrait y ajouter un motif pratiquement inverse de <virtuosité>. Le mot *pianiste* présente sans doute une forte disjonction qualitative, sans toutefois aller jusqu'à l'homonymie.

<sup>21</sup> L'auteur aurait d'ailleurs pu utiliser une formule analogue à celle vue dans le texte n°2 : *il est facile de tirer sur le pianiste*.



mode d'apparence des acteurs visés par le proverbe, un énonciateur techniquement responsable des qualifications *présupposées* par le proverbe, et qui pour cette raison même n'est pas simplement identifiable au locuteur.

Or il y a bel et bien matière à désigner cet énonciateur-là par le terme *autrui*, et donc à évoquer le *champ* qu'il organise autour de lui, pour au moins deux raisons :

Premièrement le « décrochage énonciatif » caractéristique du proverbe (parfois décuplé par la dimension métaphorique) confère à cet énonciateur une nature complexe, à laquelle participent en réalité toutes les voix énonciatives. Par exemple, nous avons vu que les valeurs travaillées par le proverbe étaient parfois fortement décalées par rapport aux termes « purs » de sa définition, sans que ce décalage soit pourtant perceptible. Ce travail est rendu possible parce qu'il puise frauduleusement sa force dans la source collective du proverbe. La motivation de ce montage est d'établir solidement et durablement ces valeurs, ces objets discursifs, ce qui nécessite un garant pérenne.

Deuxièmement le travail de mise en scène de cet énonciateur très particulier est d'ordre quasi-idéologique, c'est un travail qui confère à son auteur un certain genre, un certain style, et parfois en fait un auteur partisan. Nous avons constaté dans les trois textes la cohérence entre l'argument principal du discours et le travail de qualification par le proverbe. Ceci compose non pas le locuteur lui-même, qui devrait se risquer à assumer les conséquences, mais un *autrui* idéalement situé à son horizon, donné à voir comme une instance de référence mais officiellement déagée du locuteur.

Reste à mesurer ce qui, dans la genèse de cet *autrui* et de la « scénographie » qu'il organise, est redevable au type linguistique particulier qu'est le proverbe, et ce qui tient à des processus plus généraux, en particulier la mécanique de la présupposition. Plus généralement, la distinction terminologique entre *énonciateur* et *autrui* s'annonce complexe à établir, dans la mesure où elle passe par le repérage et la description, largement programmées pour le moment, des dimensions du champ perceptif énonciatif.

## Conclusion

Le parcours théorique qui m'a mené aux proverbes prescrit aussi une certaine interprétation de leur position dans le champ de la parole : les proverbes *emblématisent* la parole non proverbiale, il ne faut pas concevoir les proverbes comme des objets linguistiques exceptionnels mais bien comme prolongeant ce qui caractérise déjà la parole. En effet, s'il y a un intérêt à dire que l'enchaînement des mots est une *réaction* à des perturbations d'un « champ perceptif énonciatif », c'est bien pour faire valoir que c'est la vie de ce champ *perceptif* qui forme l'enjeu de la parole, la vie d'objets perçus *par* la parole, *à travers* elle, non pas d'objets formés *dans* la parole et *pour* la parole. De même que le travail présuppositionnel de qualification par le proverbe prime souvent sur l'application déontique de sa forme topique, de même la parole en général vise davantage à modifier la perception des objets discursifs qu'à articuler directement les sens à d'autres sens.

L'erreur principale est de considérer qu'un objet puisse devenir un objet de discours de par l'initiative d'un discours qui en viendrait à le viser. En réalité, quelque chose devient un objet de discours par le fait d'entrer clairement dans le champ perceptif énonciatif, de devenir compatible avec lui, et alors il se met à réagir aux sollicitations de ce champ, éventuellement en « émettant » lui-même des prémices de discours.

Puisque les locuteurs voient au-delà du discours, en permanence et comme dans une fuite en avant, et pour intégrer toute la leçon dialogique, il faut que l'analyse des valeurs des unités de langue soit rapportée à cette pratique de la transparence du discours, à cette tension vers une signification par-delà les mots. Cette démarche est aussi la meilleure garantie de ne pas

*segmenter* le discours, de ne pas couper les « gestes » discursifs de leur « gestualité », et donc de ne pas faire dialoguer les structures avec les structures. En somme, il faut apprendre à décrire la vie du champ énonciatif, à en décrire la dynamique orchestrée par un certain discours, pour évaluer l'impact de tel choix discursif, sur lequel le linguiste peut choisir de s'arrêter mais doit isoler le moins possible.

## Bibliographie

- CADIOT, Pierre & VISETTI, Yves-Marie, Pour une théorie des formes sémantiques – motifs, profils, thèmes, Paris, PUF, 2001.
- CADIOT, Pierre & VISETTI, Yves-Marie, Motifs et proverbes. Essai de sémantique proverbiale, Paris, PUF, 2006.
- CHAROLLES, Michel, « Identité, changement et référence pronominale », dans KLEIBER, Georges, SCHNEDECKER, Catherine & TYVAERT, Jean-Emmanuel (eds.) La continuité référentielle, Paris, Klincksieck, 1997.
- CHAROLLES, Michel & SCHNEDECKER, Catherine, « Coréférence et identité. Le problème des référents évolutifs », *Langages*, n°112, 1994, p. 106-126.
- CONENNA, Mirella, KLEIBER, Georges, « De la métaphore dans les proverbes », *Langue Française*, n°134, 2002, p. 58-77.
- BAKHTINE, Mikhaïl (VOLOCHINOV, V. N.), Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique, Paris, Éditions de Minuit, 1977.
- FRACZAK, Lidia & LEBAS, Franck, « Analyse énonciative et pragmatique de l'article dit partitif », *Revue de Sémantique et de Pragmatique*, n°19/20, 2009.
- GARDINER, Alan Henderson, Langage et acte de langage, aux sources de la pragmatique, traduction de Catherine DOUAY, Presses Universitaires de Lille ; 1<sup>ère</sup> édition en 1932, Oxford Clarendon Press, 1989.
- JACQUES, Francis (1985) L'espace logique de l'interlocution, *Dialogiques II*, PUF, Paris.
- KLEIBER, Georges, « Référents évolutifs et pronoms : une suite », dans KLEIBER, Georges, SCHNEDECKER, Catherine & TYVAERT, Jean-Emmanuel (eds.) La continuité référentielle, Paris, Klincksieck, 1997.
- LARRIVÉE, Pierre, « La contingence des faits linguistiques : réflexions sur la variation et le changement », *Corela*, Vol.1, n°2, 2003.  
(disponible sur <http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document.php?id=92>).
- LEBAS, Franck, « Les 'référents évolutifs' à la croisée du conceptuel et du linguistique », p. 201-215, dans LAGORGETTE, Dominique, LARRIVÉE, Pierre (eds) Représentation du sens linguistique, actes du colloque de Bucarest, 25-27 mai 2001, Muenchen, Lincom Europa, 2002.
- LEBAS, Franck, « 'Hyperonyme', 'facette', 'trait catégoriel' : des coquilles dans le Livre de la sémantique », *Langages* n°172, 2008, p. 88-108.
- LEBAS, Franck & CADIOT, Pierre (eds), « Monter et la constitution extrinsèque du référent », *Langages* n°150, 2003, p. 9-30.
- LEBAS, Franck & LONGHI, Julien, « La catégorisation comme rapport à la prédiction et les dimensions linguistiques de l'identité : étude de *droit(e)* et *libéral* », dans Construction d'identité et processus d'identification, Bern, Éditions Peter Lang, 2010, p. 495-515.
- MERLEAU-PONTY, Maurice, Psychologie et pédagogie de l'enfant, Cours de Sorbonne, 1949-1952, Verdier, Lagrasse, 2001.
- MERLEAU-PONTY, Maurice, La prose du monde, Paris, Gallimard, 1969.
- MERLEAU-PONTY, Maurice, Phénoménologie de la perception, Paris, Gallimard, 1945.